

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1582

présenté par
M. Bazin

à l'amendement n° 1437 (Rect) de M. Touraine

ARTICLE 2

À la première phrase du onzième alinéa, après le mot :

« risques »,

insérer les mots :

« , les responsabilités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.